

CONSEIL DE FACULTE

Procès-verbal de la séance du 17 juin 2019

Ordre du jour :

1. Informations du Doyen
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 29/04/2019
3. Tarifs droits d'inscription IEJ
4. Maquettes Double-diplômes et parcours intégré 2019/2020
5. Règlements d'examens 2019/2020
 - Double-diplômes et parcours intégré
 - Erasmus
6. Liste des chargés d'enseignement pour l'année 2018/2019
7. Adoption Bourses IDEX
8. Budget rectificatif (point reporté ultérieurement)
9. Demande de subvention Association Médiadroit
10. Divers

Etaient présents :

Membres de droit et invités :

Mme Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU, Doyen de la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion
M. Bruno TRESCHER, Maître de conférences, Vice-doyen filière AES
Mme Francine SOLTNER, Responsable administrative

Membres élus :

Collège A

Mme Aude BOUVERESSE, Mme Peggy DUCOULOMBIER, M. Raphaël ECKERT, Mme Jocelyne LEBLOIS-HAPPE,
M. Etienne MULLER.

Collège B

M. Catherine BIERENT, M. Arnaud DURANTHON, M. Nicolas GILET, M. Patrice HILT, Mme Céline PAUTHIER, Mme Delphine PORCHERON, M. Pierre SCHAEFFER, Mme Christel SIMLER, M. Salim ZEIBAK.

Collège des BIATSS

Mme Astrid HATT

Collège des Etudiants

MédiaDroit :

Mme Louise JUNG, Mme Hortense KROPP.

Personnalités extérieures :

M. Hervé THOMAS, Président de la Chambre départementale des huissiers du Bas-Rhin,
M. Laurent RITTER, Président de la chambre départementale des notaires du Bas-Rhin,
M. Thierry GHERA, Président du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg.

Avaient donné procuration :

Membres élus :

Collège A

M. Christophe GODLEWSKI à M. Raphaël ECKERT
Mme Catherine HAGUENAU-MOIZARD à Mme Céline PAUTHIER

Collège des BIATSS

M. KELLER à Mme HATT

Collège des Etudiants

MédiaDroit :

Mme Salomé GSELL à Mme Hortense KROPP,
M. Raphaël LAURAIN à Mme Hortense KROPP,
M. Olivier TRARBACH à Mme Louise JUNG,
Mme Emmanuelle TRAUZZOLA à Mme Louise JUNG.

Etaient excusés :

Membres de droit et invités :

M. Daniel AEBY, représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole,
Mme Sylvie LACAULE, représentant Mme Martine GEMMERLÉ, Directrice du Service des Bibliothèques,
Mme Fabienne GERARD, Chargée de mission administrative et financière.

Membres élus :

Personnalités extérieures :

M. Xavier FAESSEL, Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Etaient absents :

Membres de droit et invités :

M. Emanuel CASTELLARIN, Directeur de la Fédération de recherche
Mme Bénédicte GIRARD, Vice-doyen Licence Droit.

Membres élus :

Collège A

M. François DUQUESNE, Mme Caroline KLEINER.

Collège des étudiants :

AED / Club AES :

Mme Dorine GERMAIN, M. Stéphane ROESZ, Mme Lina BELHAJ SAIF, M. Anthony CARDINAUX.

MédiaDroit :

M. Victor BLANLOEIL.

Uni :

M. Jean-Philippe JUNG.

Personnalités extérieures :

Mme Martine CALDEROLI-LOTZ, représentante du Conseil Régional du Grand Est

Mme Catherine GRAEF-ECKERT, suppléante de M. Olivier BITZ, Représentant de l'Eurométropole de Strasbourg

Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants, présents ou représentés	27

Madame le Doyen, Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU, ouvre la séance à 10h00.

Madame le Doyen remercie chaleureusement Maître Laurent RITTER pour sa présence au sein du Conseil de la Faculté, nouveau président de la Chambre des Notaires du Bas-Rhin.

1. Informations du doyen

- Concours Rousseau

L'équipe de la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion s'est vu décerner le 2ème prix du Concours Charles Rousseau en droit international public, à l'issue de la finale qui s'est déroulée le 11 mai 2019 au Palais universitaire. Les représentants de l'équipe remercient chaleureusement Madame le Professeur Hamann pour l'organisation du concours. Le professeur Andrea Hamann ajoute que ce concours, qui existe depuis 35 ans, a été organisé cette année pour la première fois à Strasbourg et remercie Madame le Doyen de l'avoir accueilli à la Faculté, en mettant ses locaux à disposition une semaine durant, y compris un jour férié. Elle souligne que cette première édition strasbourgeoise a été un

véritable succès, ce qu'atteste la démarche inédite du Réseau francophone de droit international de décerner un prix spécial au comité local d'organisation lors du gala de clôture.

L'équipe, dirigée par M. Naïm Abou Elaz, remet officiellement le diplôme reçu à la Faculté, afin qu'il puisse être affiché dans les vitrines. Madame le Doyen revient sur l'ouverture de la Faculté un jour férié, le 8 mai. La démarche lui paraissait en effet riche de sens, dans le cadre d'un concours à vocation internationale lequel voyait la journée se conclure par le Buffet des Nations, tradition du Concours Rousseau et auquel contribuent l'ensemble des équipes. Elle félicite l'équipe ainsi que M. Abou Elaz, qui coache depuis trois ans l'équipe strasbourgeoise, et renouvelle ses remerciements à Madame le Professeur Andrea Hamann, organisatrice du Concours.

- Proclamation des résultats du concours d'agrégation en droit privé

Les résultats du concours d'agrégation en droit privé ont été proclamés jeudi 13 juin 2019. Madame le Doyen annonce que trois lauréats ont été étudiants à la Faculté et sont docteurs de l'Université de Strasbourg : Madame Morane KEIM-BAGOT, Messieurs Nicolas KILGUS et Gustavo CERQUEIRA.

- Organisation conférence des doyens droit à Strasbourg

La Conférence des doyens des facultés de droit a sollicité Madame le Doyen pour l'organisation de la conférence à Strasbourg en juin 2020. Cette conférence se réunit trois fois par an dans une université différente. Madame le Doyen souligne l'importance de cet événement pour la Faculté qui verra la réunion des doyens des facultés de droit et science politique, soit environ une soixantaine de personnes.

- Renouvellement convention parcours intégré franco-allemand

Madame le Doyen a reçu la demande de renouvellement de la convention du parcours intégré franco-allemand il y a trois jours. Au vu des délais d'approbations par les instances centrales et à l'absence de modifications significatives dans son contenu, elle propose de soumettre cette convention au vote. Le renouvellement de la convention du parcours intégré franco-allemand est adopté à l'unanimité.

- Report du point 8 de l'ordre du jour relatif au budget rectificatif

Des éléments ayant retardé l'élaboration du budget rectificatif, il ne peut être présenté lors de cette séance du Conseil. Madame le Doyen présente ses excuses aux membres du Conseil. Elle propose que le budget soit soumis à une consultation électronique dans les jours à venir. Les membres du Conseil approuvent cette proposition. Madame le Doyen précise qu'une explication des mouvements proposés sera jointe à cette consultation.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 29/04/2019

Madame LACAULE ayant transmis une demande de modification de la formulation du point relatif au regroupement des bibliothèques de droit, Madame le Doyen lit cette proposition de reformulation du paragraphe aux membres du Conseil :

« Madame Sylvie LACAULE, suppléante de Mme Martine GEMMERLE, directrice du Service des Bibliothèques, présente le projet de regroupement de la bibliothèque de la Faculté de droit avec les collections juridiques en place à l'Alinéa. La bibliothèque de recherche juridique n'est pas concernée par

ce projet. Se côtoieront alors, dans deux bâtiments contigus, à l'Alinéa une bibliothèque de droit accompagnant l'enseignement et à l'Escarpe une bibliothèque de recherche juridique.

Il s'agit de donner à l'avenir plus de lisibilité à la documentation juridique, plus de places assises aux étudiants et d'aménager des espaces variés répondant aux nouveaux usages de travail.

Madame Delphine Munier, chargée de mission, travaille spécifiquement sur ce projet d'intégration de bibliothèques, et est en contact avec les élus étudiants. Une enquête sera d'ailleurs mise en place auprès des étudiants et des enseignants pour déterminer leurs besoins et accompagner la pédagogie.

Le calendrier de ce regroupement est dépendant de la date d'ouverture du Studium prévue au dernier trimestre 2020. L'objectif est d'ouvrir la nouvelle bibliothèque Alinéa, vidée de ses collections LSH et sciences, dans les 6 mois suivants l'ouverture du Studium. Le transfert la bibliothèque de la Faculté de Droit à l'Alinéa serait effectué au courant du 1^{er} semestre 2021, si les délais de livraison du Studium sont tenus.

Une période de transition entraînant une fermeture momentanée des services, est à prévoir le temps des divers aménagements et déménagements.

Madame LACAULE attire l'attention sur deux points. Le premier concerne les copieurs en libre-service qui sont situés actuellement dans la bibliothèque à la Faculté de Droit. Leur utilisation étant avérée, il semble nécessaire de les garder sur place. Le deuxième point est que le départ de la bibliothèque entraîne la disparition d'un lieu de travail pour les étudiants au sein de la Faculté. Ce point doit être discuté pour savoir comment pallier ce manque, notamment en réfléchissant à la possibilité d'ouvrir une ou plusieurs salles de travail sans documentation.

Madame LEBLOIS-HAPPE, dans un souci environnemental, demande s'il y a possibilité d'accueillir des scanners plutôt que des photocopieurs.

Madame LACAULE précise que les copieurs actuellement mis à disposition des étudiants sont multifonctions et qu'ils scannent également.

M. ECKERT interroge sur l'affectation des espaces libérés par la bibliothèque de la Faculté de Droit, en l'occurrence la création de salles de cours affectées exclusivement à la Faculté. Par ailleurs, certains doctorants ont également émis le souhait d'un projet de création d'un pôle « moot-court », il serait donc opportun de réfléchir à un espace dédié en ce sens.

Madame le Doyen informe qu'une réflexion est déjà entamée sur le devenir du 2^{ème} étage libéré par le futur déménagement de la bibliothèque, et qu'elle sera présentée à l'Assemblée de Faculté fin mai.

Madame LEBLOIS-HAPPE indique que l'IEJ a également besoin de salles et qu'il est nécessaire de l'associer à cette réflexion.

Madame le Doyen remercie Madame LACAULE pour la présentation de ce projet et comprend que le sujet de salles de cours suscite de nombreuses interrogations, d'autant qu'il faut aussi tenir compte de la destruction programmée du Platane dans lequel la Faculté de Droit occupe 10 salles à temps plein.

M. Stéphane ROESZ demande si une ouverture de l'Alinéa est prévue le dimanche et si sa capacité d'accueil sera augmentée.

Madame LACAULE répond que, dans un premier temps, seul le Studium sera ouvert le dimanche.

L'offre de places assises augmentera de 65 unités et des places supplémentaires seront offertes suite à la suppression de rayonnages. »

- Le procès-verbal du 29/04/2019 est adopté à l'unanimité sous réserve des modifications proposées par Madame LACAULE.

3. Tarifs droits d'inscription IEJ

Madame le Professeur LEBLOIS-HAPPE, Directrice de l'Institut d'Études Judiciaires, indique que les tarifs proposés pour l'année 2019/2020 sont à l'identique de ceux de l'année 2018/2019.

Elle ajoute que des demandes d'exonération sont envoyées régulièrement par les étudiants et qu'elles sont étudiées et accordées lorsque c'est possible.

- Les membres du Conseil de faculté se prononcent à l'unanimité en faveur des tarifs relatifs aux droits d'inscription à l'IEJ pour 2019/2020.

4. Maquettes double-diplômes et parcours intégré 2019/2020

Madame PORCHERON rappelle les formations concernées :

- Double-diplôme franco-anglais en partenariat avec Leicester ;
- Double-diplôme franco-espagnol en partenariat avec Madrid ;
- Double-diplôme franco-italien en partenariat avec Ferrare ;
- Parcours intégré franco-allemand en partenariat avec Sarrebrück.

Les principales modifications sont :

- Passage des cours magistraux de 32 à 33 heures afin de s'aligner avec les maquettes de licences ;
 - Intégration de cours de méthodologie au sein des maquettes ;
 - Ajout d'une matière au S6 des double-diplômes franco-espagnol et franco-italien afin d'élargir les choix des étudiants et de faciliter l'intégration dans un master.
- Les membres du Conseil de faculté se prononcent à l'unanimité en faveur des maquettes des double-diplômes et du parcours intégré 2019/2020.

5. Règlements d'examens 2019/2020

- Double-diplômes et parcours intégré

Madame PORCHERON indique qu'il s'agit principalement de prendre en considération l'ajout du module méthodologie au sein de la maquette en lui affectant un ECTS qui ne compte pas dans l'obtention du diplôme. Cet ECTS sera visible sur le supplément au diplôme.

Madame le Doyen précise que les autres modifications consistent en l'ajustement des règlements d'examens des double-diplôme sur ceux des licences, règlements d'examens adoptés lors du Conseil du 29 avril 2019.

- Erasmus

Madame le Professeur DUCOULOMBIER, Vice-doyen en charge des Relations internationales, indique qu'il faut non seulement faire adopter le règlement d'examens pour les étudiants partant en mobilité (étudiants sortants) comme l'an dernier, mais elle propose d'adopter un règlement pour les étudiants effectuant une mobilité à la Faculté de Droit de Strasbourg (étudiants entrants).

Les modifications du règlement d'examens pour les étudiants sortants consistent principalement à préciser que les étudiants de Licence AES ne peuvent effectuer qu'un semestre de mobilité et en des clarifications et ajustements sur les règlements d'examens de Licence, afin de ne pas donner l'impression que les étudiants de licence AES (qui n'effectuent qu'un semestre en mobilité) ou les étudiants de Licence Droit interrompant leur mobilité doivent valider indépendamment le semestre passé à l'étranger et le semestre passé en France. Une compensation entre les semestres s'opère conformément au règlement d'examen de Licence. Il n'y a pas de modification pour les étudiants sortants inscrits en Master 1.

Le règlement d'examens concernant les étudiants entrants est à titre informatif puisque l'obtention et la validation de leur diplôme se fait selon les règles de leur université d'origine. Il s'agit principalement d'expliquer à ces étudiants étrangers comment procède et s'organise la Faculté de Droit de Strasbourg en ce qui les concerne.

- Les membres du Conseil de faculté adoptent à l'unanimité les règlements d'examens pour les double-diplômes, le parcours intégré et les étudiants Erasmus.

6. Liste des chargés d'enseignement 2018/2019

Madame le Doyen indique qu'il s'agit, comme chaque année, d'informer le Conseil sur l'ensemble des professionnels qui sont intervenus durant l'année universitaire 2018/2019 en qualité de vacataire. Elle précise que nombre d'entre eux sont intervenus dans les formations de Master 2, ce qui montre les liens étroits entre la théorie et la pratique.

- Les membres du Conseil de faculté se prononcent à l'unanimité en faveur de la liste des chargés d'enseignement 2018/2019.

7. Adoption bourses Idex

Madame le Professeur DUCOULOMBIER, Vice-doyen en charge des Relations internationales, indique qu'il s'agit d'adopter la liste des étudiants pouvant bénéficier d'une bourse Idex durant leur mobilité en fonction du nombre de semestres de mobilité. Elle ajoute que la sélection des étudiants se fait au regard de leur parcours et de leur projet. Une fois adoptée par le Conseil de Faculté, cette liste sera soumise à la commission compétente de la Direction des Relations Internationales. Madame le Professeur DUCOULOMBIER précise également que cette bourse est plus intéressante que celles d'Erasmus, pour les mobilités dans la zone Europe, et de l'Unistra, pour les mobilités hors Europe.

- Les membres du Conseil de faculté adoptent à l'unanimité la liste des bourses Idex.

8. Budget rectificatif

Comme annoncé dans les informations du Doyen, ce point est reporté à une date ultérieure et fera l'objet d'une consultation électronique.

9. Demande de subvention association Médiadroit

Madame le Doyen annonce que l'association Médiadroit demande une subvention de 600 € pour l'organisation du concours de Conseil juridique.

Madame JUNG, Présidente de l'association Médiadroit, informe le Conseil qu'il s'agissait cette année de la 8^{ème} édition de ce concours. Le bilan en termes de participation est positif : 4 lauréats sont actuellement en stage et les professionnels concernés sont très satisfaits et souhaitent continuer leur partenariat avec Médiadroit.

Concernant le bilan financier, Madame JUNG remercie Madame le Doyen pour la mise à disposition de locaux à titre gracieux. Les subventions demandées à l'ordre des avocats et à la CAPE ont diminué. La subvention demandée au FSDIE de l'Unistra a été refusée au motif qu'il s'agit d'un concours disciplinaire et que le FSDIE privilégie aujourd'hui les concours pluridisciplinaires.

Madame le Doyen précise que les moyens financiers de la Faculté permettent de verser la somme demandée si le Conseil en est d'accord. Elle ajoute que ce concours est un lieu de convergence entre les étudiants, les enseignants-chercheurs et les professionnels.

- Les membres du Conseil de faculté adoptent à l'unanimité la demande de subvention de l'association Médiadroit à hauteur de 600 €.

10. Divers

- Travaux

Monsieur TRESCHER informe le Conseil que les travaux des cages d'escaliers centrales avancent normalement. Il précise que les deux cages d'escaliers risquent d'être fermées simultanément pendant quelques jours, selon les dispositions prises par la DPI.

Pour le 2^{ème} étage, il est envisagé de créer de nouvelles salles de cours après le départ de la bibliothèque de droit. Néanmoins la faisabilité de l'opération est actuellement à l'étude. En effet, il est impossible de garantir que les travaux réalisés à cet effet ne causeront pas de dommages irréversibles sur le système de chauffage au sol si une canalisation est malencontreusement percée. La réflexion sur ce sujet est en cours.

- Concours Cassin : évolution de l'organisation
- Concours Cassin : évolution de l'organisation

Madame le Professeur DUCOULOMBIER, Présidente du conseil scientifique du concours Cassin, annonce les évolutions envisagées pour l'organisation de ce concours. Dans une optique de clarification et de

simplification, une majorité du conseil scientifique souhaite la création d'une association dédiée à l'organisation du concours. Cette association comporterait des membres de droit venant de la fondation René Cassin et de la Faculté de Droit. Une réunion sur les statuts aura lieu **mardi** 18 juin avec le Secrétaire Général de la Fondation et le bâtonnier. Une fois actés par ces acteurs, ils seront soumis aux instances délibératives de la Faculté puis de l'Université et de la Fondation René Cassin.

Concrètement, la création d'une telle association implique que les personnels de la Fondation et de la Faculté ne pourront plus participer à l'organisation du concours. Il faudra également résilier la convention existante entre la Fondation et la Faculté. Les statuts pourraient être présentés au Conseil de Faculté au plus tôt en septembre 2019.

Madame le Doyen ajoute qu'il est très important que la Faculté puisse continuer à s'engager dans ce concours.

Au terme de ce dernier Conseil de Faculté de l'année universitaire, Madame le Doyen souhaite un bel été à l'ensemble de ses membres et indique que le calendrier prévisionnel des séances pour l'année 2019/2020 sera communiqué le plus rapidement possible, sachant que celui-ci dépend du calendrier des réunions institutionnelles de l'Université.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h55.

Le Doyen,



Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU

